



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Bureau du Conseil d'Administration**

**Séance du 20 novembre 2018**

Membres en exercice : 5  
Présents : 3  
Nombre de votants : 3  
Votes pour : 3  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
17/10/2018

**Délibération n° B 2018-32**

**Nouveau Centre d'Incendie et de Secours d'ORCHAMPS/CHAUX (RANCHOT) : transfert de propriété du terrain : autorisation de signature à donner à la Deuxième Vice-Présidente pour signer l'acte administratif et au Président pour le recevoir**

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS.

Etaient excusés : Messieurs Clément PERNOT, François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010 relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le SDIS en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2011-26 du 28 octobre 2011 relative au point sur le programme pluriannuel de reconstruction/réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction / réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ; point de situation sur le transfert des services logistiques ; informations sur les travaux d'entretien dans les CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-14 du 28 juin 2016 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2017-35 du 20 novembre 2017, relative à la construction du CIS ORCHAMPS/CHAUX à RANCHOT : validation de l'avant-projet sommaire ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2018-12 du 5 mars 2018, relative à la construction du CIS ORCHAMPS/CHAUX à RANCHOT : validation de l'avant-projet définitif et de la convention de financement avec la communauté de communes Jura Nord ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-16 du 19 juin 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

L'article L 1424-12 du CGCT dispose que « le service départemental d'incendie et de secours construit, acquiert ou loue les biens nécessaires à son fonctionnement ».

L'emprise foncière retenue pour la construction du CIS d'ORCHAMPS/CHAUX sur la commune de RANCHOT, propriété de la communauté de communes Jura Nord, se compose d'une parcelle d'une surface totale de 52 ares et 22 centiares.

Considérant la possibilité pour les établissements publics de rédiger un acte administratif pour l'acquisition ou la vente d'un bien, ***il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de :***

- ***valider l'acquisition au prix d'un euro symbolique de la parcelle cadastrée section ZD n° 293 d'une superficie de 52a 22ca située sur la commune de RANCHOT et appartenant à la communauté de communes Jura Nord,***
- ***valider l'acquisition par un acte rédigé en la forme administrative, conformément au document joint,***
- ***m'autoriser à recevoir l'acte administratif et à effectuer les formalités de publicité foncière afférentes,***
- ***autoriser Madame Natacha BOURGEOIS, Deuxième Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS, à signer le document.***

---

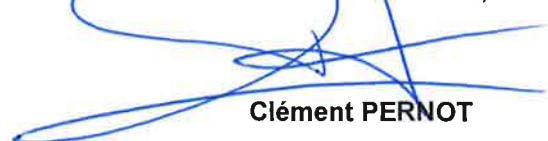
**DECISION N° B 2018-32 DU 20 NOVEMBRE 2018**

**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **valide l'acquisition au prix d'un euro symbolique de la parcelle cadastrée section ZD n° 293 d'une superficie de 52a 22ca située sur la commune de RANCHOT et appartenant à la communauté de communes Jura Nord,**
- **valide l'acquisition par un acte rédigé en la forme administrative, conformément au document ci-joint,**
- **autorise son Président à recevoir l'acte administratif et à effectuer les formalités de publicité foncière afférentes,**
- **autorise Madame Natacha BOURGEOIS, Deuxième Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS, à signer le document.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 11 DEC. 2018  
Affiché le 11 DEC. 2018  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**